

Pêche exploratoire du calmar en Nouvelle-Calédonie... les diamants étaient au rendez-vous!



William Sokimi tient un des calmars diamants pêchés dans les eaux de la Nouvelle-Calédonie (image : Manu Ducrocq).

Dans le cadre de la diversification de la pêche côtière, la Section développement de la Division FAME — en collaboration avec le Service de la Marine marchande et des Pêches maritimes de Calédonie (SMMPM) et le programme ZoNéCo, et grâce à un financement de l'Agence française de développement (AFD) — a réalisé en août dernier une campagne de pêche profonde dans les eaux calédoniennes. Ce projet avait pour but de confirmer la présence dans cette partie de la région de calmars « géants » d'intérêt commercial et d'identifier ainsi une alternative possible à l'exploitation des ressources marines côtières.

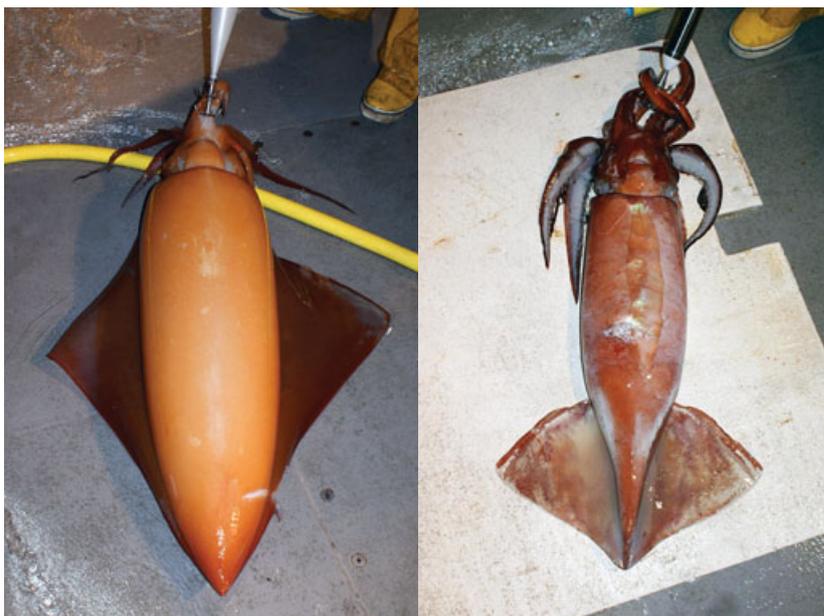
Le projet, prévu initialement pendant la saison fraîche 2011, avait été reporté faute de financement. Le soutien financier de l'AFD, la mise à disposition du bateau de recherche du SMMPM, l'*Amborella*, et la venue du « maître de pêche » Ryoichi Kawasaki d'Okinawa, où cette ressource est exploitée commercialement depuis la fin des années 80 (de 15 t en 1989 à plus de 2 000 t annuelles actuellement) ont permis sa mise en œuvre. Avec le Chargé du développement de la pêche à la CPS, William Sokimi, l'équipage de l'*Amborella* a effectué deux marées consécutives, entre le 21 et le 31 août, avec 8 journées de pêche consistant dans la pose de lignes verticales dérivantes de 500 mètres, chacune armée de 4 turlattes, au dessus de fonds de 1 500 à 2 000 m. Les résultats ont dépassé toutes nos espérances puisque pas moins de 70 calmars, pour un poids total de 785 kilos (poids moyen : 11,2 kilos), ont été capturés ! Deux espèces de calmars « géants » d'intérêt commercial sont donc présentes en Nouvelle-Calédonie et, semble-t-il, en quantité importante : le calmar diamant ou chipiloua (*Thysanoteuthis rhombus*), le « sei-ika » d'Okinawa, exporté sur l'île principale du Japon pour y être consommé cru, en sashimi et

sushi (35 pièces capturées, d'un poids moyen de 18 kilos), et une autre espèce, le calmar pourpre (*Omastrephes bartamii*) de taille inférieure et à plus faible valeur commerciale (35 pièces capturées, d'un poids moyen de 4,6 kilos). La plus belle prise, un superbe calmar diamant, affichait un poids de 21 kg pour une longueur de manteau de 88 cm. Cette campagne de pêche au large du lagon sud et ouest de la Nouvelle-Calédonie a donc confirmé la présence d'une ressource en calmars « géants » d'intérêt commercial et encore indemne de toute exploitation. Le compte-rendu détaillé de cette campagne de pêche sera publié dans la prochaine Lettre d'information sur les pêches. En attendant, et afin de mettre l'eau à la bouche de nos lecteurs, nous vous proposons quelques photos !

Même si le prix d'achat du calmar diamant aux pêcheurs japonais n'est pas suffisamment élevé pour envisager son exportation des îles du Pacifique vers le Japon, il semble tout à fait envisageable de développer cette ressource dans le cadre de la diversification de la pêche côtière, en ciblant les marchés et restaurants locaux. C'est avec cet objectif que

ACTIVITÉS DE LA CPS

le programme ZoNéCo envisage déjà pour l'année prochaine la mise en œuvre d'une étude complémentaire à la campagne de pêche de 2011. Il s'agira de faire une évaluation plus détaillée de la présence des calmars du large dans la zone économique exclusive calédonienne (plusieurs campagnes de pêches seraient effectuées autour de l'île principale, mais aussi des îles Loyauté, pendant la meilleure période de l'année, soit entre avril et juin). Parallèlement à cette évaluation de la ressource, un petit nombre de pêcheurs côtiers seront formés (technique de pêche, traitement des prises à bord) et des essais de commercialisation sur le marché local seront effectués. Contrairement à la plupart des céphalopodes, le calmar diamant a la particularité de vivre en couple. Il s'agit donc d'une ressource fragile susceptible de diminuer rapidement en cas de surpêche. Le développement d'un plan de gestion de cette ressource constituera alors la dernière étape avant le début de l'exploitation commerciale du calmar diamant en Nouvelle-Calédonie. La CPS, grâce à ses contacts à Okinawa, facilitera la mise en œuvre du projet ZoNéCo pour la Nouvelle-Calédonie. Elle sera également disponible pour conduire des essais de pêche du calmar diamant dans d'autres pays de la région.



*La longueur de cape (à gauche) du calmar diamant peut atteindre 100 cm ;
La longueur de cape du néon le calmar volant (à droite) n'excède pas 45 cm
(images : Manu Ducrocq).*

Pour plus d'information :

Michel Blanc

Conseiller en développement de la pêche côtière
(MichelBl@spc.int)

Manu Ducrocq

Halieute du programme ZoNéCo
(zoneco@lagoon.nc)



Un bateau de pêche de calmar typique, d'Okinawa (image : M. Blanc) et les leurres et lampes utilisés sur chaque dropline (image : W. Sokimi).



Ce numéro de la Lettre d'information sur les pêches de la CPS a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne.